SAINTE AGATHE DES MONTS
Ici bat le cœur des Laurentides

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-M-440
RELATIF AUX LIEUX DE RETOUR DES CONTENANTS CONSIGNÉS

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 17 novembre 2026, le conseil municipal a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2026-M-440 relatif aux lieux de retour des contenants consignés.

Le présent règlement a pour objet :

- De favoriser l'implantation sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts des lieux de retour des contenants consignés tout en assurant une intégration harmonieuse au milieu d'insertion.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, via le lien suivant : https://vsadm.ca/notre-ville/seances-conseil-municipal/, section « Documents relatifs à la séance », onglet 2026 - « 17 novembre 2026 – Ville » ou à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 19 novembre 2026.

Original signé
Me Sandrine Malenfant, greffière adjointe

50, rue Saint-Joseph, Sainte-Agathe-des-Monts, Québec, J8C 1M9
T. 819.326-4595 F. 819.326-5784
info@vsadm.ca